



SN PTECTIT



Paris, le 13 mars 2012

Monsieur François FILLON  
Premier ministre  
En charge du ministère de l'Écologie, du  
Développement Durable, des Transports et du  
Logement

Monsieur Claude GUEANT  
Ministre de l'Intérieur

Monsieur François SAUVADET  
Ministre de la Fonction Publique

Objet : demande d'une table ronde sur le décret de retraite en application de la loi 2009- 1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers.

Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Ministres

Il est incontestable que le décret de retraite prévu par la loi 2009-1291 précitée pose un véritable problème.

Les dernières réunions avec le MEDDTL et le ministère de la Fonction Publique ont clairement fait la démonstration que le double calcul de pension prévu par l'article 11 de la loi engendrera une perte considérable du niveau de pension des OPA qui opteront pour le statut territorial que cela soit par rapport à une pension unique FSPOEIE ou à une pension unique CNRACL.

Le Directeur de cabinet de la Fonction Publique ainsi que le Secrétaire général du MEDDTL ont affirmé devant les organisations syndicales que si la démonstration était faite que les OPA ne retrouvaient pas un niveau de retraite équivalent à celui du FSPOEIE, il faudrait que le gouvernement en tire les conséquences.

Aujourd'hui la démonstration est faite et il faut absolument trouver une solution pour que les OPA retrouvent un niveau de retraite équivalent. Des perspectives existent, soit dans le respect de la loi, soit à travers une modification législative.

Les organisations syndicales représentatives des OPA ont toujours été force de propositions. Par exemple, la table ronde du 18 janvier 2011 a permis de faire légèrement évoluer le décret d'intégration prévu par la loi.

Dans le même état d'esprit, nous vous demandons d'organiser dans les meilleurs délais une table ronde avec tous les acteurs concernés : cabinets des ministères respectifs, secrétariat général du MEDDTL, DGAFP, DGCL organisations syndicales représentatives des OPA afin de travailler concrètement sur une solution qui leur permettent de préserver leur niveau de retraite.

Conscient de l'attachement que vous portez à l'application de la loi relative aux transferts des OPA et à leur bonne intégration dans la Fonction Publique Territoriale, nous vous demandons de répondre favorablement à notre demande.

Dans l'attente d'une votre réponse, soyez assurés Monsieur le Premier Ministre, et Messieurs les Ministres de notre haute considération.

Pour le SNOPA CGT  
Le Secrétaire Général

**signé**

Charles BREUIL

Pour FO  
Le Secrétaire Général du  
collège OPA

**signé**

Jean Yves BLOT

Pour l'UFETAM CFDT

**signé**

Patrick GROSROYAT